

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2022-03-20x-00489 Référence de la demande : n°2022-00489-031-001

Dénomination du projet : TAAF-DE

Lieu des opérations : -Région(s) : TAAF,

Bénéficiaire : LUSTENBERGER Franck - TAAF

MOTIVATION ou CONDITIONS

Au total, 47 espèces d'oiseaux se reproduisent de manière régulière dans la réserve naturelle des Terres australes françaises (UICN, MNHN & TAAF, 2015). Les connaissances sur leur répartition et leurs effectifs sont très inégales entre espèces et entres sites. Les espèces de grande taille nichant au sol et formant de grandes colonies sur des sites accessibles font l'objet d'un inventaire régulier. Au contraire, les espèces présentes de manière plus diffuse ou celles se reproduisant dans des terriers sont peu connues. Depuis 2010, les agents de la réserve naturelle viennent compléter la cartographie et le dénombrement des espèces dans le cadre de la fiche action FS 21 « affiner les estimations d'effectifs et la cartographie des oiseaux nicheurs » du plan de gestion de la réserve naturelle. Afin de limiter l'impact sur le milieu et le dérangement, les protocoles d'inventaires reposent essentiellement sur des moyens non-invasifs tels que la télédétection ou sur des enregistreurs autonomes : acoustiques ou pièges-photographiques. Cependant il peut également arriver que les données acoustiques et photographiques ne soient pas suffisantes pour identifier formellement l'espèce. Ainsi un relevé des mesures biométriques, un échantillon de sang (quelques gouttes prélevées à la patte ~20 µl) et de plumes (4 plumes de dos avec rachis ou 2 plumes en croissance avec bulbe) sont parfois indispensables à l'identification d'espèce.

Dans le cadre des suivis réalisés en 2022-2023 sur les trois districts, des individus d'espèce indéterminée pourraient à nouveau être découverts. Il s'agira de réaliser ces prélèvements (plumes et sang) sur quelques individus (au maximum : 5 individus par espèce indéterminée), pour analyses génétiques. Ce cas de figure reste hypothétique et exceptionnel.

Avis CEP

L'enjeu pour la conservation est bien décrit. Les manipulations prévues consistent en des mesures biométriques et des prélèvements qui seront réalisés uniquement en cas de doute d'identification. Les impacts directs et environnementaux sont documentés ainsi que les mesures d'atténuation et paraissent proportionnés à l'enjeu.

Le CNPN confirme l'avis favorable du CEP eu égard au caractère exceptionnel des manipulations et de l'intérêt de ces études pour l'amélioration des connaissances dans la RN des TAF.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Nyls de PRACONTAL

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 30 mai 2022

Signature :

